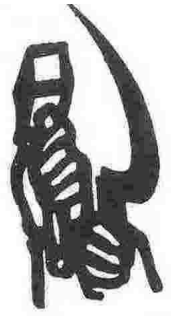


3 789990 301003



P 99903 DOM 1,00€

REVOLUTION SOCIALISTE



CP N° 57608 - Directeur de publication : Philippe Pierre-Charles - BP 1031 97200 Fort-de-France CEDEX - Fax 05 96 64 28 69

novembre 2008

RS N° 970

<http://www.grs.fr.fm/>

Prix : 1 euro

Etablissements MIRSA : DE L'ARROGANCE...à la LIQUIDATION

RESSOURCES DES COLLECTIVITES PUBLIQUES :

Au moment où le conseil général annonce une augmentation des impôts locaux, il faut penser une autre politique...

*HEROS, HEROINES D'HIER ET
COMBATTANT(E)S D'AUJOURD'HUI*

HEROS, HEROINES D'HIER ET COMBATTANT(E)S D'AUJOURD'HUI.

André Alier, 16 de Basse-Pointe, Lumina Sophie, depuis quelques mois films, documentaires, chansons et livres sur des grandes figures de la résistance populaire fleurissent.

C'est bon signe. L'intérêt du public ne se dément pas. C'est encore un meilleur signe. A condition qu'il ne s'agisse pas d'un retour nostalgique sur le passé destiné à se consoler du manque d'audace d'aujourd'hui.

Prenons plutôt cet engouement pour une prise de conscience de l'importance de la connaissance des luttes populaires d'hier pour comprendre notre présent dans toute sa complexité.

Prise de conscience aussi du besoin de s'inspirer des exemples glorieux d'hier pour conforter le courage nécessaire aux luttes d'aujourd'hui et de demain.

Toute commémoration se conjugue au présent.

Contrairement à ce que dit un bel adage, les fourmis n'iront pas dire aux morts l'hommage posthume qu'on leur rend. Mais les vivants d'aujourd'hui doivent se nourrir de ce qu'il y a de plus grand dans les hauts faits des ancêtres.

Toujours, le peuple martiniquais a lutté. L'étonnant c'est la facilité avec laquelle les dominants ont réussi à enfouir dans l'oubli ou les falsifications les combats inlassables menés avant nous.

Les 16 de Basse-Pointe, il n'y a guère qu'un demi-siècle.

André Alier, trois quarts de siècle. Lumina Sophie, un siècle et quart. Et il y a tant de luttes, connues ou moins connues à intégrer dans une compréhension cohérente de notre longue marche vers la liberté et l'émancipation !

Le meilleur hommage à nos héroïnes et héros d'hier, ce n'est pas d'inventer à leur sujet des légendes approximatives et des mythes frelatés. C'est, tout en cernant les limites et les contradictions de chacun, de saisir et nous inspirer des éléments les plus héroïques de leurs conduites.

Des 16 de Basse-Pointe, retenons l'extraordinaire leçon de solidarité, la remarquable façon de défendre, malgré la répression et les menaces, le secret salvateur.

Non, Konplo nèg sé pa konplo chyen ! Retenons aussi la belle leçon d'internationalisme donné par le mouvement ouvrier français de l'époque !

D'André Alier, retenons l'extraordinaire courage, la rage de dénoncer les corrompus, de faire face aux puissants, malgré les tentatives, finalement réussies, d'assassinat pur et simple.

De Lumina Sophie, retenons la flamme d'une insur-

gée hors du commun, une féministe avant la lettre, si on veut, mais une féministe n'hésitant pas une seconde à prendre une place centrale dans le soulèvement de tout un peuple, pour libérer toute une classe de déshérités, hommes et femmes confondus dans un combat contre l'opresseur et ses suppôts.

Solidarité, courage, détermination, audace, rage de vaincre. Ces valeurs nous sont aussi indispensables aujourd'hui qu'hier. Les raisons de se révolter ont changé de forme mais, contrairement aux apparences superficielles, elles sont plus impérieuses aujourd'hui qu'hier. Hier il s'agissait d'accéder à une humanité qui nous était niée, de conquérir des droits élémentaires qui nous étaient refusés.

Aujourd'hui il est question de prendre notre place dans le combat pour sauver l'espèce humaine elle-même.

Comme nous le demandait Delgrès, quand son heure définitive avait sonné face à l'armée esclavagiste, accordons une larme au souvenir des héros sacrifiés mais surtout prenons une part de leur héroïsme pour les combats décisifs d'aujourd'hui.

LECONS de la GREVE DE LA FAIM DE Charles ANIN.

" La grève de la faim n'est pas une méthode pour contester une injustice à l'occasion d'un concours interne dans une administration (Douanes) "

... " l'action est mal préparée " .

" C'est un combat perdu d'avance " ... " les 61 autres victimes de l'incurie administrative ne font rien " ... "

la majorité des agents des douanes n'est pas aux côtés de Charles ANIN " ... " les syndicats français ont une attitude très ambiguë " ... "

Charles ANIN mange sans doute en cachette " ... " il y a d'autres combats plus importants " .

Voilà les 7 " arguments " qu'ont dû subir, sur tous les tons, celles et ceux qui se sont mobilisés aux côtés de ce contrôleur des douanes. 7 arguments comme 7 péchés capitaux ? Le problème en réalité ne réside pas dans les " arguments ". Certains relèvent des ragots habituels.

D'autres méritent d'être considérés. Mais ce pourquoi nous n'aurons jamais aucune considération c'est l'attitude consistant à s'appuyer sur des " arguments " vrais ou faux pour rester les bras croisés devant une injustice, pour prendre la fuite devant la rébellion certainement maladroite mais courageuse et digne d'un homme blessé par la légèreté coupable, pour ne pas dire plus, de l'administration française.

Dans toute affaire un militant digne de ce nom doit d'abord examiner le fond. Avant de soupeser de façon hautaine les chances de succès, il doit répondre à une question simple : la cause est elle juste ? Celui qui se bat est il dans la légitimité ?

A partir de là se pose un principe essentiel : seul les combats qu'on refuse de mener sont perdus d'avance !

Sur le fond donc Charles ANIN avait raison. Un Bulle-

tin officiel des douanes (B.O.D) du 2 septembre a mis 210 postes au concours de contrôleur principal des douanes. Charles ANIN est classé 178ème. Il apprend, comme 61 autres, qu'il n'est pas proclamé reçu parce que, entre temps, une condition supplémentaire, non prévue dans le BOD a été ajoutée, une condition de note. Triple anomalie : 1. on ne change pas les règles en cours de partie 2. Seul un BOD pourrait à la limite défaire ce qu'un BOD a fait 3. Tous les candidats doivent être mis dans les mêmes conditions d'information quand les règles changent.

Circonstance aggravante. Les 62 postes non attribués sont attribués à d'autres, qui n'ont passé aucun concours et dont on n'a donc pu mesurer les " résultats " dans les mêmes conditions. Et cette entourloupe se passe avec la complicité des syndicats français (CFDT, CGT, UNSA, ...) qui n'ont pas la correction de consulter les syndicats martiniquais, guadeloupéens, etc. sur l'opération.

C'est l'honneur du comité de soutien de Charles ANIN d'avoir mis l'accent sur l'essentiel en laissant de côté les

(Suite en page 4)

LECONS de la GREVE DE LA FAIM DE Charles ANIN.

problèmes liés à la forme de lutte choisie. C'est l'honneur des responsables du syndicat CDMT- Douanes d'avoir lutté pour obtenir la solidarité des agents de la douane.

La diversité des forces engagées dans la lutte n'a pas été un handicap mais un atout. Le concours de l'ALEU a eu aussi toute son importance. La prise des positions des organisations syndicales CDMT, CGTM-FSM, FO, CFDT, CFTC, UGTM, et le syndicat SNUI-Solidaires du Trésor, aussi !!

Les réponses embarrassées mais évasives de l'Administration dans les premiers jours a entraîné un durcissement de l'action avec le barrage mis devant le bâtiment de la direction des Douanes sur place et un élargissement avec l'implication de nombreux élus : la mairie de Schœlcher a refusé l'évacuation de Charles ANIN vers l'hôpital psychiatrique de COLSON demandé par l'Administration, a fourni l'infrastructure nécessaire pour le maintien du gréviste sur les lieux, et alerté tous azimuts.

Le député maire Letchimy a écrit solennellement. Alfred Marie-Jeanne a posé une question à l'Assemblée. Alfred Almont s'est démené. Serge Larcher a interpellé le cabinet de Nicolas Sarkozy

et saisi le sénat.

Près d'une trentaine de maires, de 1ers adjoints, de conseillers généraux, ont signé un texte de soutien.

Des conseillers régionaux sont passés comme des centaines de Martiniquais signataires d'un document de soutien. L'un d'eux Claude Cayol a été un membre assidu et actif du comité de soutien.

L'Administration s'est donc trouvée face à une mobilisation qui allait en s'amplifiant avant qu'intervienne le transfert de Charles ANIN à l'hôpital.

Raphaël Constant apporta sa contribution judiciaire.

Pressée de toutes parts, l'Administration centrale des Douanes a accepté une voie de sortie sous forme d'une lettre officielle indiquant clairement que le soutien personnalisé à Charles ANIN pour le concours de 2009 doit lui garantir " toutes les chances de succès " et qu'en tout état de cause sa carrière allait évoluer " prochainement " compte tenu de son histoire professionnelle.

Sur ces bases, Charles ANIN a mis fin à sa grève de la faim.

Ce conflit, purement martiniquais dans son expression active aura le mérite d'obliger l'administration à revoir radi-

calement les conditions d'organisation des examens et concours professionnels afin que transparence et loyauté soient des réalités en la matière.

Mais il percute aussi la conception des directions des organisations syndicales majoritaires de France en ce qui concerne leurs rapports avec les syndicalistes des colonies dites " domiennes ". Une dirigeante locale de la CFDT, membre du comité de soutien, l'a reconnu publiquement à la télé : les directions " nationales " doivent revoir sérieusement leurs conceptions en matière de relations avec les syndicats " locaux ".

Le directeur interrégional qui n'a cessé tout au long du conflit de souligner l'inconvénient pour les syndicats de chez nous de ne pas avoir de correspondants " nationaux " doit bien reconnaître aujourd'hui une leçon non négligeable de ce mouvement : En mettant en avant la mobilisation, nous pouvons obtenir la solution des problèmes les plus délicats malgré la passivité des syndicats " nationaux ".

Intéressant, non ?



CONGRES DES ELU(E)S OU ASSEMBLEE CONSTITUANTE ?

18 décembre : les élu(e)s majoritaires des conseils régional et général reprennent ils le chemin qui avait conduit à leur échec du 7 décembre 2003 ?

On se souvient que ce jour là, la population avait rejeté, à une courte majorité, un projet institutionnel prévoyant une assemblée unique - pour remplacer les actuels conseils régional et général - avec des pouvoirs pratiquement identiques à ceux d'aujourd'hui. Ce projet avait été rédigé par le pouvoir girardo-chiraquien après des conciliabules peu transparents avec les élu(e)s de diverses tendances. La grande agitation des élites s'était étalée dans les médias, mais le peuple avait été cantonné à un rôle limité : celui de dire " oui " ou " non " à un processus auquel il n'avait pris directement aucune part. Résultat : un grand sentiment de confusion propice aux manipulations de la droite. Celle ci a exploité les zones d'ombres (le fameux " chat an sak "), et surfé sur les vieilles peurs du changement. Tout cela a indiscutablement été favorisé par la méthode choisie : un débat confisqué par les appareils politiques, et une population réduite au rôle d'avaliser ou pas le produit final.

Malheureusement, le scé-

nario du 18 décembre commence de la même - mauvaise - manière. Les débats font rage, mais le peuple ne sera invité qu'à la fin du parcours ! Depuis quelques semaines, les uns ont choisi un article de la constitution française (l'article 74) pour fonder leur demande d'Assemblée unique. Ce faisant, ils ont fait un pas par rapport à 2003 puisque l'article 74 permet une dose très encadrée et très limitée de pouvoir législatif. Mais ce pas est étonnement modeste pour des " Patriotes " au verbe haut. Ce pouvoir ne permettra pas d'attaquer les structures économiques et sociales qui maintiennent le peuple martiniquais dans l'impuissance et les plus démunis dans la souffrance. Les autres, en politiciens rétrogrades malgré leurs noms de baptême ronflants (songez au " populaire " de UMP, ou au " de progrès " des FMP), agitent toujours le même chiffon rouge de la peur du largage pour effrayer les bêtes à corne. Leur arme, c'est l'article 73 qui garantit que l'assemblée unique finalement acceptée par eux restera bien dans le cadre d'une réforme purement administrative sans contenu réellement politique. Un autre encore fait dans l'ironie facile sur la guerre des articles 73

contre 74 et réciproquement, sans mettre en place aucune stratégie alternative d'implication et de mobilisation des masses populaires réelles.

Une autre polémique divise ce monde politique. C'est la querelle sur le mode de scrutin. Les uns veulent d'une élection à la proportionnelle - ce qui est manifestement plus démocratique - mais ce souci démocratique ne va pas jusqu'à l'affirmation de la suppression de toute barre d'exclusion à l'égard des courants minoritaires éventuels. Les autres défendent mordicus un scrutin majoritaire par canton, plus favorable aux notabilités locales, et donc moins sensible aux potentialités électorales des " leaders charismatiques ".

Tous ces débats sont, somme toute, légitimes. Ce qui ne l'est pas du tout, en démocratie, c'est leur confiscation par un cénacle de conseillers et conseillères déjà élu(e)s certes, mais qui n'ont nullement été élu(e)s sur la base de programmes, de projets portant sur les institutions politiques, et développés largement devant les électeurs et électrices.

Il existe pourtant une autre voie. Nous n'avons pas l'honneur de l'avoir inventée. De-

(Suite en page 6)

CONGRES DES ELU(E)S OU ASSEMBLEE CONSTITUANTE ?

puis le XVIII^{ème} siècle, chaque fois qu'un peuple debout a eu à faire des changements réels dans son organisation politique, il a imposé l'élection d'une Assemblée constituante. Des révolutions étasunienne et française jusqu'aux processus démocratiques actuels au Vénézuéla, en Bolivie, en Equateur, les peuples se sont exprimés par l'élection de ceux et celles à qui la charge était confiée de rédiger des projets d'institutions ratifiés ensuite par le

vote populaire. En définitive, le référendum final n'est démocratique que si, dès le départ du processus de changement, le peuple a dit son mot en choisissant librement et spécifiquement, les Constituants. Pour cela, nous réclamons l'élection démocratique d'une Assemblée constituante martiniquaise.

Le peuple martiniquais, serait il indigne ou incapable de mettre en œuvre ce niveau de démocratie ? nous pensons le contraire. Mais là

comme ailleurs, il n'aura gain de cause qu'en sortant de " l'attitude stérile du spectateur ", qu'en s'invitant lui même dans les lieux où se décident ses destinées. C'est alors qu'il pourra insuffler la dimension sociale de ses préoccupations concrètes d'emploi, de santé, d'école, de logement, de transport, de culture, de loisirs dans le cœur même des débats juridiques et institutionnels dominants.

Ets MIRSA : DE L'ARROGANCE... à la LIQUIDATION

Dans R.S. n°968, nous avons montré l'archaïsme des méthodes patronales dans cette entreprise de travaux publics.

L'arrogance du chef, son refus de respecter les règles les plus élémentaires du droit

du travail ne sont pas arrivés à masquer sa gestion fantaisiste.

Gaétan MIRZA est le premier et principal responsable de la liquidation judiciaire de l'entreprise.

Cette liquidation fait suite à d'autres (voir RS 968).

Les dépenses fastueuses du patron, son laxisme à l'égard de certains créanciers, ses inconséquences graves en matière de fourniture aux salariés de moyens de travail, ses abus de biens sociaux (comment qualifier autrement, pour ne prendre qu'un exemple, les sommes rondelles consacrées aux courses des yoles ?) sont les véritables sources du désastre actuel.

Monsieur fait le " gro koko ", proclame sur affiches géantes : " nou toujou la " mais justement ayen pa la ! il y aurait de quoi ricaner si les

Ets MIRSA : DE L'ARROGANCE... à la LIQUIDATION

victimes de cette gabegie n'était pas les salariés, pères et mères de famille dont le seul tort est de n'avoir surmonté leur panique face à ce patron d'un autre âge que très tardivement, de n'avoir créé un syndicat que dans les derniers mois de l'existence de l'entreprise après plus de 30 ans de politique fantaisiste du patron, de ne s'être mis debout vraiment que lorsque le paiement des salariés a pris un retard catastrophique.

Lorsque dans la dernière période, à force de pression syndicale, le patron a fini par organiser l'élection des représentants/e/s des salariés, certains des élus ont eu la faiblesse coupable de neutraliser le comité d'entreprise en mettant un secrétaire plus proche du patron que des salariés.

C'est l'ensemble des salariés (ceux de MIRZA comme les autres) qui doivent réfléchir sur les enseignements de cette lamentable histoire.

Mais nous avons à nous prendre aussi à l'Etat.

1. C'est vrai que l'inspectrice du travail de la dernière période a rempli son rôle par exemple en refusant

le licenciement arbitraire du délégué syndical mais comment expliquer que dans les décades antérieures rien n'ait été fait pour obliger le chef à respecter la loi en matière de droit du travail ?

2. Le parti pris policiaro-judicaire en faveur du patron archaïque doit être dénoncé sans ménagement.

Il est inadmissible qu'après une agression physique du délégué syndical par le patron ce soit ce premier qui reçoive un " rappel de la loi ". Il est insupportable qu'interrogé sur ce point le Procureur de la République réponde par un silence méprisant.

Il est encore plus intolérable qu'une deuxième agression des salariés avec un camion de l'entreprise par le fils du chef, une décision de classement sans suite ait été prise. " Tolérance zéro ", crie SARKOZY en direction des petits délinquants. Tolérance maxi lorsqu'un patron dégligné lance son camion sur des salariés en grève et un responsable syndical.

3. Si les journalistes ont globalement informé la population sur ce grave conflit, il est tout de même frappant que la lettre ouverte au pro-

cureur de la république signée d'un secrétaire général de la CDMT à propos de ce scandaleux classement n'ait à ce jour été ni publiée, ni évoquée, ni commentée dans la presse.

4. Enfin une question doit être posée à l'institution régionale : est-il normal qu'un chef d'entreprise aux méthodes de gestion aussi légère empoche allégrement les deniers publics pour ensuite jeter les salariés dans la rue ?

Ne serait-il pas logique qu'il rembourse les sommes reçues, au nom du sauvetage de l'emploi ?

Les salariés de l'entreprise aujourd'hui liquidée ne doivent pas rejoindre le lot des découragés retournant à la passivité. Au contraire. C'est le moment de se comporter en adulte, de tirer les leçons, de repartir au combat dans la vie professionnelle bien sûr mais aussi dans la vie sociale et citoyenne, dans la lutte pour la défense des droits des salariés et pour la transformation d'une société inhumaine à l'égard des plus faibles. C'est ainsi qu'ils grandiront en humanité.

HÔTELLERIE : UNE PÉTITION À SIGNER MASSIVEMENT

" RS " informe régulièrement sur les problèmes, les luttes, les échecs ou les succès des travailleurs dans ce secteur et d'autres.

La gravité des problèmes a amené la CDMT à lancer une

pétition pour réclamer l'implication positive des instances élues de ce pays.

Le GRS ne peut que soutenir avec force cette initiative. C'est un moyen concret pour chaque citoyenne et chaque ci-

toyen de se manifester, de soutenir même modestement un juste combat.

Voici le texte de cette urgente pétition.

Pour la signer, il suffit d'envoyer son nom comme signataire à la CDMT.

SAUVONS L'ACTIVITE ! LES EMPLOIS ET LE PATRIMOINE HOTELIER DE LA MARTINIQUE

Les soussignés expriment leur grande inquiétude devant la tendance à la liquidation du secteur hôtelier de la Martinique. Des sites touristiques prestigieux sont menacés d'être livrés à la spéculation immobilière.

Les financiers cherchent par là le profit immédiat plutôt que le maintien d'une activité économique importante pour le pays.

Kalenda, Leyritz, Do-

maine de Sainte-Marie, il est temps d'arrêter le massacre qui se perpétue parfois avec la complicité des tribunaux. Des dizaines de salariés sont jetés à la rue parce que les spéculateurs choisissent de remplacer les hôtels par des résidences hôtelières.

Il faut briser le mur du silence sur ce crime économique, social et patrimonial. Nous appelons les élus à prendre une position ferme, à s'impliquer positivement au besoin par la

prise de contrôle totale ou même partielle (société d'économie mixte) d'un patrimoine qui doit être préservé, bonifié et non dilapidé.

Nous exhortons les journalistes honnêtes à faire connaître le combat légitime mené pour sauver l'activité, les emplois et le patrimoine touristique. Nous appelons la population à exprimer sa solidarité.

LES AGENTS DE SECURITE FACE AUX PATRONS, AUX DONNEURS D'ORDRE, A L'ETAT !

En avril 2008 les salariés du secteur sécurité-sûreté ont mené une grève de plus de deux semaines. A la suite de ce dur conflit, une porte semblait s'ouvrir pour l'indispensable travail de moralisation de la profession.

Elle en a bien besoin car nous sommes dans le règne des salariés non déclarés, de la convention collective non respectée, de droit du travail souvent bafoué.

Organisés en Intersyndicale, les salariés avaient obtenu des avancées immédiates (participation patronale à la mutuelle, prime de transport) et des revendications à terme : la remise en cause de l'annualisation du temps de travail au profit d'accords locaux à négocier et une prime mensuelle de 141 brut à partir de Décembre.

Sur l'insistance des syndicats, une table ronde a été organisée en octobre. Sous les feux des médias, les syndicats ont pu interpeller les uns et les autres sur les anomalies observées. Concernant les prix payés par les donneurs d'ordre aux entreprises de sécurité, une concurrence sauvage est menée et certaines entreprises acceptent des prix qui interdisent en fait tout respect de la convention collective. Ces donneurs d'ordre (qui sont parfois des services de l'Etat lui-même ou des collectivités territoriales) passent donc des marches à des prix où il est clair que la loi (la convention collective a force de loi) ne sera

pas respectée. Un donneur d'ordre privé a atteint la célébrité en déclarant que le prix de la sécurité est marginale et que son but c'est de supprimer totalement ce coût.

L'hypocrisie est aux commandes. Les organismes collectifs (Sécurité Sociale, préfecture, DDTE, IRCOM ...) ont pour une même entreprise des chiffres très différents concernant le nombre de salariés déclarés !

Des retards scandaleux existent quant à la mise en place des délégués du personnel et des C.E, grâce à toutes sortes de manœuvres patronales.

Pendant que les syndicats font des efforts pour poser et résoudre ces problèmes, les patrons signataires de l'accord d'Avril leur infligent un coup de couteau dans le dos en dénonçant l'engagement des 141 euros mensuels.

Le motif ? Le refus, disent-ils, des donneurs d'ordre d'intégrer les conséquences de l'accord dans le prix de la prestation. En réalité, ces patrons qui disent en privé tout le mal qu'ils pensent de tel ou tel donneur d'ordre refusent d'engager la moindre action concrète susceptible de les mettre devant leurs responsabilités.

Enfin plus on annonce des actions de l'Etat pour traquer le travail non déclaré, plus le phénomène se répand au vu et au su de beaucoup !

Le Préfet, maintes fois interpellé sur ces dossiers, fait le mort.

Ce laxisme fait évidemment le jeu des fraudeurs qui n'hésitent pas à prendre des marchés venant d'opérateurs tout à fait officiels avec pignon sur rue quand ce n'est pas drapeau bleu blanc rouge au fronton!

Les travailleurs n'ont pas d'autres ressources que d'agir par eux-mêmes, de compter sur leurs propres forces.

Dès décembre les entreprises non signataires de l'accord pourraient connaître des perturbations. Puis les signataires dénonciateurs devraient subir une grève d'avertissement qui risque de rendre sportive la fin de l'année.

Dès janvier si rien ne bouge, les Prud'hommes seront saisis sur la non application de l'accord.

En février si l'accord reste dénoncé au lieu d'être étendu, un mouvement général sera à l'ordre du jour !

Depuis l'annonce de ce plan de lutte en conférence de presse, on apprend que des pressions reprennent sur certains salariés. Cela risque de ne pas suffire pour intimider les militants ; pas plus que le chantage du patron le plus puissant du secteur, Mr Marie-Joseph qui loin d'appliquer l'accord en ce qui concerne la remise en cause de l'annualisation fait du chantage au licenciement pour imposer l'annualisation là où elle n'existait pas. Les travailleurs laisseront-ils passer cette provocation ? Réponse dans les prochains jours !

CGSSM : MOBILISATION RÉUSSIE CONTRE LE PROJET DE LA DIRECTION

Il n'y a pas de doute. C'est l'unité des 3 syndicats (CGTM, CGTM/FSM et FO) pour dénoncer l'imposition par l'UCANSS (union des caisses nationales de sécurité sociale) - et la direction de la CGSSM - d'une nouvelle mutuelle à l'ensemble du personnel, en lieu et place de celles possédées par les agents, qui a été à la base de son mécontentement et corrélativement du succès de la grève du 11 décembre.

En effet, alors que dans leur très grande majorité, les agents de la CGSSM (caisse générale de sécurité sociale de Martinique) étaient affiliés jusqu'ici à des mutuelles locales, l'UCANSS, a décidé, sans la moindre discussion avec les organisations syndicales martiniquaises et les agents eux-mêmes, et au motif de l'extension aux agents des CGSS d'un accord passé avec des organisations syndicales françaises minoritaires dans l'institution, d'imposer son choix en matière de couverture sociale complémentaire. Dorénavant pour l'UCANSS - et la direction de la CGSSM - ce sera l'affiliation à une seule et unique mutuelle (AG2R) établie en France, et rien d'autre. Et cela, malgré la condamnation de cet accord jugé mauvais par les organisations syndicales françaises majo-

ritaires, CGT et FO.

Ce diktat, le personnel de la CGSSM et ses organisations syndicales l'ont rejeté en grevant le 11 décembre. Une grève pour exprimer leur refus du coup de force, et réclamer le réexamen et l'adaptation du dispositif arrêté par l'UCANSS.

Une attitude responsable, qui tranche avec celle spécieuse de l'UCANSS qui au fond, n'est que l'un des aspects d'une politique générale de capitulation devant la privatisation accélérée de notre couverture sociale.

Car ce qu'il faut savoir, c'est que l'imposition du choix d'AG2R s'inscrit dans les réformes anti-sociales initiées depuis près de deux décennies, dans la casse de la couverture maladie obligatoire, avec notamment le plan Juppé de 2001 qui accélère dans le domaine de la couverture complémentaire entre autres, la mise en concurrence des mutuelles et des sociétés d'assurance. Une mise en concurrence qui, concernant les mutuelles, les oblige à un mouvement de fusions et de concentrations, c'est à dire d'élimination des petites mutuelles de proximité, pour être en mesure de faire face aux assurances privées.

Néanmoins aujourd'hui,

avec la diminution de leur pouvoir d'achat et l'augmentation du coût de l'accès aux soins, les agents de la CGSSM - comme d'ailleurs toute la population - savent que la question de leur couverture sociale est essentielle. C'est d'ailleurs ce qu'ils ont cherché à exprimer à la direction de la CGSSM en voulant améliorer l'offre de l'UCANSS.

Cependant, de nos jours, avec le transfert d'une partie croissante des dépenses de santé vers des régimes complémentaires, c'est notre accès à une couverture sociale de base correcte - par exemple celle simplement d'hier - qui est posé. Du côté des mutuelles, la réponse concernant 2009 est déjà indiquée, avec l'augmentation prévue de leurs tarifs.

C'est cela que le personnel de la CGSSM - et la population toute entière également - doit mesurer pour refuser la logique mortifère dans laquelle nous conduit la mise en concurrence des mutuelles et des assurances privées et pour contester la privatisation de la santé. Et pour demain, enclencher la lutte pour la reconquête et l'élargissement de l'ensemble de nos droits à la santé et à la protection sociale, qui ont été rognés (retraites, remboursements, forfaits...) ces dernières années.

Crise économique et Sud

La crise économique qui secoue la planète donne l'occasion à " RS " d'ouvrir ses colonnes aux économistes progressistes. Damien Millet et Éric Toussaint, du Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde (CADTM), reviennent sur les mesures que les pays du Sud peuvent prendre pour y faire face.

La crise actuelle a-t-elle des répercussions spécifiques sur les pays du Sud ?

Damien Millet, Éric Toussaint - Oui, la crise actuelle a des conséquences spécifiques au Sud. Alors que les gouvernements du Nord baissent les taux d'intérêt, ceux payés par le Sud augmentent, car les banques privées du Nord durcissent les conditions de prêts : les taux d'intérêt et les primes de risque grimpent. Par ailleurs, la chute de la croissance économique au Nord entraîne une réduction de la demande de matières premières, ce qui fait baisser leur prix depuis quelques semaines. Le revenu des exportations des pays du Sud est en chute libre. La crise mondiale va très durement toucher les populations du Sud, déjà directement affectées par l'augmentation brutale des prix alimentaires et par les effets du changement climatique : les dépenses sociales vont encore se réduire, alors que le chômage va s'accroître, d'autant que toute forme de protection a été laminée par les programmes d'ajus-

tement structurel imposés par le FMI et la Banque mondiale.

Quel est le poids de la dette publique du Sud aujourd'hui ?

D. Millet, É. Toussaint - En 2007, la dette extérieure des pays en développement était estimée à environ 3 360 milliards de dollars, dont 1 350 milliards à la charge des pouvoirs publics. C'est une goutte d'eau dans l'océan des dettes à l'échelle de la planète : l'addition des dettes publiques et privées aux États-Unis donne 50 000 milliards de dollars (350 % du PIB). Mais aujourd'hui, contrairement aux années 1980, la dette interne des pays émergents pèse beaucoup plus que leur dette externe. La majorité des gouvernements du Sud consacrent entre 20 % et 30 % de leur budget au remboursement de la dette publique externe et interne.

Quelles sont les propositions du CADTM face à cette situation ?

D. Millet, É. Toussaint - Les gouvernements de gauche des pays du Sud devraient faire un front pour le non-paiement de la dette que le Nord leur réclame. Si, au Nord, on annule plus de 1 000 milliards de dollars de dettes douteuses, pourquoi ne pas annuler les dettes réclamées aux pays en développement ? À l'image du Venezuela, les gouvernements de gauche du Sud devraient décréter un contrôle strict sur les mouvements de capitaux et sur les opérations de change.

Ils devraient retirer leurs réserves des banques du Nord et stopper l'achat des bons du Trésor des États-Unis. Les gouvernements devraient prendre le contrôle des banques privées sans indemnisation.

Dans le cas de la nationalisation de banques privées au bord de la faillite, il faut que le gouvernement récupère le coût de l'opération de sauvetage des dépôts des épargnants, en prélevant une somme égale sur le patrimoine des grands actionnaires et des administrateurs. Au lieu de sauver les banquiers, il faut sauver l'épargne et le crédit populaires. Les pays du Sud devraient sortir de la Banque mondiale et du FMI et constituer - ou renforcer - une banque du Sud1, qui devrait financer des projets publics permettant d'améliorer les conditions de vie du plus grand nombre.

Il faut créer des cartels de pays producteurs de matières premières pour en stabiliser les prix. Il faut renforcer l'intégration Sud-Sud et se déconnecter partiellement du marché capitaliste mondial, afin de renforcer un développement tourné vers la satisfaction des besoins, notamment en réalisant la souveraineté alimentaire des pays du Sud.

Une forte mobilisation sociale sera déterminante pour y parvenir. Ce genre de propositions trouve de plus en plus d'échos en Amérique latine. La recherche d'alternatives rencontre aussi un intérêt grandissant en Asie et en Afrique.

ALIRE : "LUMINA Sophie DITE "SURPRISE" 1848-1879

Les personnes à la recherche de contes et légendes sur Lumina Sophie ou sur notre histoire martiniquaise en général devront les chercher ailleurs. En confiant son texte aux éditions IBIS rouge (15 euros), Gilbert Pago est conscient d'avoir fait œuvre d'historien.

Rien de ce qui est écrit dans cet ouvrage d'une centaine de pages qui ne soit attesté par un document, par une source dûment signalée et donc vérifiable ; aucune hypothèse qui ne soit soumise à la confrontation avec une documentation minutieusement recherchée, répertoriée, critiquée dans les règles de l'art.

On est loin de l'exagération polémique et de l'instrumentalisation de l'histoire à des fins politiques. En bon marxiste, l'auteur a rédigé une biographie ou le personnage de feu de Lumina Sophie est étudié sous l'éclairage du contexte historique, sociologique, économique, démographique de cette Martinique post-abolitionniste encore si proche de l'esclavage.

C'est donc l'occasion d'une plongée dans les conditions de la transition entre deux époques, transition fort importante pour comprendre la portée et les limites de l'abolition (1) et donc les conditions de la genèse du peuple

martiniquais.

Le cadre décrit permet de situer la trame événementielle maintes fois décrite ailleurs (l'affaire Lubin, l'insurrection, la répression..) mais se trouve complétée par l'étude précise du procès des insurgé-e-s. L'élément le plus nouveau, outre la connaissance de la généalogie (comment Lumina Sophie n'est autre que.. Marie-Philomène Roptus ou encore comment son lieu de naissance est en réalité le Vauclin sans qu'on puisse lui enlever la qualité de Pilotine... et de Martiniquaise tout court !), c'est la révélation de la fin de sa vie, " douloureuse et tragique " au baignoire de Saint Laurent du Maroni de cette héroïne hors du commun.

L'ouvrage, de lecture " fluide" pour citer Léandre Litampha, est un document de travail d'une densité certaine. Il y a d'ailleurs un contraste frappant entre l'ampleur considérable d'une recherche entamée depuis une quarantaine d'années et la brièveté d'un texte écrit dans l'urgence après une circonstance désastreuse : la perte du premier manuscrit suite à un vol d'ordinateur !

Ceci explique que la lecture du livre doit être complétée par la participation aux présentations et débats auxquels Gilbert Pago se livre de bonne grâce devant

un public nombreux (déjà quelques centaines de personnes si on additionne la présentation à la Brèche (librairie de la LCR à Paris), les manifestations de l'UFM (à F de F et au Vauclin), celle du Diamant ou celle de l'Atrium sous l'égide de Belya.

Cet impact immédiat qui s'amplifiera forcément est réconfortant car il prouve l'existence chez un grand nombre d'une curiosité exigeante, pas uniquement pour les romans historiques, tout à fait importants mais se situant sur un autre registre -et qui doivent être lus comme tels.

Un dernier mot pour dire que la rigueur de l'historien ne signifie pas une impossible neutralité. Ce sont les exigences du combat anticolonialiste qui ont conduit Gilbert sur les traces de cette insurrection. En 1970, pour le centenaire de " l'Insurrection du Sud ", il avait participé déjà à une remarquable visite commentée des lieux de l'insurrection depuis le Marin jusqu'à Rivière-Pilote.

Sa fascination pour " septembre 70 " et pour Lumina Sophie remonte donc loin dans le temps. Elle n'a pas fini de donner des fruits que les nouvelles générations se doivent de consommer... sans modération !

P. Pierre-Charles

RESSOURCES DES COLLECTIVITES PUBLIQUES : CHANGER DE LOGICIEL !

De retour d'Orléans où s'est tenu le congrès de l'ADF (Assemblée des Départements de France) qui a vu la réélection de Claude Lise à la présidence de la commission Outre-mer, ce dernier, interrogé sur RCI, s'est fait l'écho des préoccupations des présidents des conseils généraux des quatre "DOM" et de Mayotte. Leur porte-voix, notamment sur la question financière extrêmement épineuse dans les "DOM", surtout après les annonces faites par Sarkozy quant à la réforme des collectivités locales.

S'il a indiqué l'importance de cette question - ayant fait l'objet d'une motion des représentants des "DOM" dénonçant l'attitude et les responsabilités de

l'Etat s'agissant des difficultés financières passées et à venir des conseils généraux - il n'est cependant pas allé plus loin que cette légitime mise en cause.

Une démarche certes nécessaire mais limitée

Une démarche certes nécessaire, mais qui fait l'impasse sur deux (au moins) problèmes de fond de nature à modifier significativement la donne concernant le budget des collectivités locales (et des établissements publics plus largement).

D'une part, l'idée d'une réforme hardie de la fiscalité. C'est-à-dire une réforme visant à rompre avec un système dont la logique étrangle les plus faibles et exonère toujours davantage les riches et les possédants. Une réforme faisant en sorte que l'on prenne l'argent où il est, et condamnant, entre autres, le bouclier fiscal qui limite à un maximum la contribution des riches et des nantis.

D'autre part, la mise en exergue des difficultés financières découlant de la nature

pernicieuse d'emprunts consentis, et qui risquent d'accroître doublement les problèmes financiers.

En effet, à ne pas questionner le système et les outils fiscaux existants - et leur logique propre - on reste prisonnier d'un cadre réglementaire fiscal français dont la structure est génératrice d'inégalités sociales. Un respect du cadre réglementaire qui fort logiquement conduit Lise comme la totalité des élus - et autres dirigeants d'institutions diverses - à constamment ressasser leurs sempiternels soucis financiers tout en ayant à la bouche la notion de justice sociale.

Il faut changer de logique

C'est dire qu'à défaut d'une problématique de rupture s'en prenant à cette logique fiscale socialement inégalitaire, on ne se donne guère les moyens de satisfaire les besoins croissants d'une population en difficulté grandissante et en paupérisation accélérée.

Soyons lucides, et non amnésiques. L'argent existe, et on peut le trouver. Pour preuve, les 350 milliards d'euros rapidement mobili-

(Suite en page 14)

RESSOURCES DES COLLECTIVITES PUBLIQUES : CHANGER DE LOGICIEL !

sés par l'Etat pour renflouer les banques et autres institutions financières responsables de la crise. Des masses financières promptement trouvées alors même que, quelques temps auparavant, Sarkozy faisait mention des caisses vides de l'Etat pour justifier la poursuite de ses " réformes " et le refus de satisfaire les besoins du plus grand nombre. Il y a donc deux poids deux mesures. Et ce qui se produit sous nos yeux relève, sous couvert de défense les intérêts des petits épargnants et l'économie, d'un choix politique conscient et avoué : sauver le système capitaliste.

Un système générateur d'en- dettement éternel

Il faut bien voir que la crise actuelle va percuter de plein fouet les établissements et collectivités publics. Non seulement le département et les communes, mais également les hôpitaux aussi par exemple.

En effet, à cause des restrictions budgétaires organisées par le gouvernement, ils devront faire face aux charges financières découlant des prêts bancaires et dispositifs de financement qu'ils ont

déjà contractés afin remplir leurs missions de service public. Les banques et autres officines financières sont d'autant plus à l'aise qu'elles bénéficient de l'indécemment quasi-monopole de la création monétaire, concédé par leurs amis gouvernants. La maximisation de leur profit étant toujours le but, les principes éthiques et les valeurs morales ne peuvent en aucun cas être un obstacle à sa réalisation.

Et s'agissant de collectivités publiques (comme de particuliers), leur préoccupation n'est pas de financer l'économie locale et l'intérêt général à des conditions " décentes ", mais bien de réaliser le maximum de " marge opérationnelle " afin de rémunérer grassement actionnaires, dirigeants et autres traders. Ainsi, les collectivités publiques vont devoir faire face à des échéances en augmentation considérable, après la première année dont les montants bonifiés de départ semblaient raisonnables.

La charge des intérêts composés s'alourdissant progressivement, les échéances des dettes cumulées deviendront de plus en plus élevées, jusqu'à l'insupportable. Dans un tel contexte, les collectivités n'auront plus qu'à accep-

ter un "refinancement" mis en scène par les banquiers eux-mêmes, opération qui les enchaîne à leur usurier pour une période encore plus longue, si ce n'est pour toujours. L'alternative est hélas le report (sinon l'abandon pur et simple) de projets socialement utiles, ce qui ne fait que périaliser davantage les plus démunis.

Ainsi, s'il faut avec Claude Lise exiger de l'Etat non seulement le paiement de ses dettes (RMI, APA...) tout comme la compensation financière liée au transfert de charges nouvelles sur le dos des collectivités locales, se contenter de cette seule orientation est largement insuffisant et illusoire. De fait, le contexte de crise et de perte de crédibilité du système bancaire est des plus propices pour dénoncer les méfaits légaux d'une mafia financière épaulée par les gouvernements bourgeois.

C'est le capita- lisme qu'il faut mettre en accusation

C'est le capitalisme qu'il faut mettre en accusation, et notamment le capital finan-

RESSOURCES DES COLLECTIVITES PUBLIQUES : CHANGER DE LOGICIEL !

cier dont la logique spéculative ne s'embarrasse ni des vies ni de l'environnement. Tant que les Etats et collectivités publiques ne prendront pas le contrôle total du système bancaire et accepteront de s'endetter (c'est-à-dire d'endetter la population) éternellement au profit des banques, aucune solution juste et viable ne sera possible aux souffrances populaires.

Aujourd'hui, avec les masses de fonds publics qui ont été injectées dans le secteur bancaire, et qui endettent encore davantage les Etats capitalistes, c'est un véritable contrôle public qu'il faut, pour vérifier la conformité de l'utilisation de ces fonds avec l'intérêt général, et empêcher que cet argent se serve prioritairement les intérêts privés des parasites bancaires. C'est une condition fondamentale pour que collectivités locales et établissements publics bénéficient de financements sans risques, à taux excluant l'usure.

En réalité, c'est une autre logique qu'il faut insuffler. Celle-ci passe par la transparence, le contrôle public effectif (Etat, usagers, salariés des banques) du système bancaire, la défense des intérêts du plus grand nombre. Une logique dont l'énoncé est simple et clair : faire payer

ceux qui se sont enrichis sans vergogne ces dernières décennies, et qui concentrent entre leurs mains l'essentiel des richesses du monde, au détriment de l'immense majorité. Car en dépit de rumeurs trop unanimement entretenues, le capitalisme ne mourra ni tout seul, ni sans provoquer dans sa chute des millions de victimes. Toujours

les mêmes. Et si les peuples ne prennent pas en main les destinées du monde, la bête blessée peut réserver de bien désagréables surprises. C'est pourquoi il convient de la dénoncer ouvertement et la combattre sans répit.

*Max Dorléans
Max Rustal*

IL Y A 10 ANS, MARCEL MANVILLE.

A la mort de Marcel Manville, il y a 10 ans, le GRS avait publié un hommage que nous signons encore, sans changer une virgule.

Ni hier ni aujourd'hui nous ne transformerons Marcel Manville en un saint, parfait et sans reproche. Des critiques nous pouvions et nous pouvons en formuler. Mais si le souvenir de Marcel Manville nous a accompagné toutes ces années et nous accompagnera encore c'est pour des raisons plus

déterminantes et plus profondes.

Avec l'épuration que donne le temps qui passe nous cernons mieux l'essentiel et aujourd'hui nous aimerions souligner trois choses que nous garderons de lui comme une source d'inspiration éternelle.

D'abord la disponibilité pour toutes les causes où la dignité de l'homme et le refus de l'oppression sont en jeu, même dans les conditions du pire isolement.

Dans une toute récente réunion interne, deux camarades ont raconté la même

(suite en page 16)

IL Y A 10 ANS, MARCEL MANVILLE.

anecdote sur deux affaires différentes.

Marcel Sellaye nous a rappelé comment il a eu à se trouver seul avec Marcel Manville dans certains épisodes de la fameuse affaire CALOC dans le grand nord martiniquais. L'avocat tempêtait, ruait dans les bran-cards, invectivant la gendarmerie et les pleutres, simplement accompagné d'un jeune militant, loin de l'expérience acquise depuis.

Et Daniel Rosier-Coco de raconter pareillement une action similaire au Gros Morne aux cotés d'une femme salement malmenée par des pandores à qui elle n'avait pas obtempéré assez vite après un délit de lavage de voiture dans une rivière.

Théodore Tally ou d'autres auraient raconté d'autres histoires et il est évident que Manville n'était pas un militant isolé.

Simplement ces anecdotes signalent un combattant ne craignant ni l'adversité, ni le compagnonnage avec des militants d'autres courants dès lors qu'il s'agissait d'agir.

Ensuite, et ceci explique cela, le courage face à l'ennemi. Résistant martiniquais avec Frantz Fanon son ami d'enfance et d'autres, il

n'abandonnera pas son idéal antifasciste, version communiste et se retrouvera quelques années plus tard face au même danger de mort quand l'OAS plastiquait les maisons des militants solidaires de la révolution algérienne. Face à cela, il ne recula pas d'un poil. L'histoire qui quelque fois a le sens des symboles retiendra que sa mort en plein barreau à Paris est survenue brutalement pendant qu'il défendait... un militant algérien.

C'est le même courage qui caractérisa son implication sur place dans tous les combats du peuple martiniquais.

En ce moment d'élections prud'homales il est bon de se rappeler qu'il a joué un rôle central, décisif dans l'installation en Martinique du premier conseil des Prud'hommes.

Enfin il nous plaît de souligner une qualité bien trop rare parmi beaucoup de familles militantes : la capacité de se remettre en cause, de changer quand l'expérience prouve l'erreur manifeste. Comme pour Fanon, le passage de l'antnazisme à la lutte de libération nationale ne s'est pas fait sans déchirement même si la filiation peu paraître naturelle.

De la participation au P.C.F puis au P.C.M à la rupture donnant naissance au PCIS-PKLS, on imagine sans peine la tragédie personnelle. L'effondrement de l'URSS stalinienne est venu par la suite compléter le tableau. Marcel Manville retrouva alors la citation de Marx dénonçant " le socialisme de caserne ".

Ensuite vinrent de nouvelles déconvenues quand le social-démocrate vénézuélien, Carlos Andrez Perez avec qui il avait établi des rapports confiants se révéla un suppôt brutal de la bourgeoisie nationale en 1989. Idem lorsque le pouvoir FLN en Algérie, avec qui il organisait un voyage dans la terre d'adoption de F. Fanon réprima brutalement la jeunesse algérienne en rébellion. Marcel Manville tourna le dos à cette impasse, expliquant sans ambages que " le parti unique c'est le parti unique ".

Rendre hommage à Marcel Manville c'est aussi retenir et populariser cette capacité pour la pousser jusqu'au bout pour le plus grand bien du combat pour la fin de toute exploitation et de toute oppression sur la planète.